

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 6 FÉVRIER 2024**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, sixième jour du mois de février deux mille vingt-quatre, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Mme Andrée Bouchard, préfète et mairesse de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Jacques Lavallée, maire de Saint-Anne-de-Sabrevois, Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville et M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de Lacolle.

Également présents : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau et Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Andrée Bouchard, préfète.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

2167-02-24 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu du 6 février 2024 soit adopté en tenant compte des modifications suivantes :

1. Ajout du point 1.2.5 : Centre de services scolaires : Besoins en espace.
2. Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

2168-02-24 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 7 décembre 2023, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) **Municipalité de Saint-Alexandre**

A.1) **Règlement 24-413**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 24-413 adopté par le conseil de la municipalité de Saint-Alexandre, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement intègre la cartographie des îlots de chaleur et des orientations quant à la lutte les concernant.

A.2) **Règlement 24-414**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 24-414 adopté par le conseil de la municipalité de Saint-Alexandre, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement intègre des dispositions relatives à la lutte contre les îlots de chaleur (stationnements, toits verts, verdissements, etc.).

1.2 **Urbanisme - Divers**

1.2.1 **Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) - Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**

Les membres du comité administratif prennent connaissance des considérations transmises par la mairie de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. En l'occurrence, il est souhaité que la MRC se dote d'une vision régionale forte et cohérente, mandate un expert juridique pour analyser les risques liés à l'expropriation, entame la refonte du schéma d'aménagement et de développement dès 2024, précise la stratégie de compensation et priorise la conservation des milieux humides existants sur le territoire.

Les membres du comité administratif demandent qu'une lettre soit transmise afin d'informer la mairie du dépôt des considérations transmises. Le mode de traitement général de l'ensemble du dossier des PRMHH sera décrit et la tenue d'une réunion conjointe entre les représentants du service d'urbanisme de la ville, Mme Andrée Bouchard, mairesse et préfète, de même que les représentants de la MRC sera proposée.

1.2.2 **CRSQV - Journée environnement - Suivi**

Une réunion est intervenue entre Mme Danielle Charbonneau représentante du CRSQV et M. Yves Barrette, maire de Saint-Alexandre, Mme Cynthia Gagnon, urbaniste et le directeur général. Compte tenu de l'ensemble des enjeux soulevés lors de la journée de réflexion sur l'environnement les différents mandats à être confiés par le gouvernement aux MRC soit, le Plan Climat, la mise en œuvre du PRMHH, les orientations gouvernementales en matière d'aménagement, etc., la formation d'un comité environnement est suspendue. Par ailleurs, tout projet concret pouvant être réalisé sera proposé par le CRSQV et le conseil de la MRC examinera les possibilités de financement.

1.2.3 **Consultation nationale sur l'agriculture et les activités agricoles - Entérinement et autorisation au dépôt de commentaires**

IL EST RÉSOLU:

Que le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu entérine les commentaires relatifs à la Consultation nationale sur l'agriculture et les activités agricoles retrouvés sous la cote « document 1.2.3. » des présentes et autorise son dépôt et transmission au MAPAQ.

1.2.4 **Points d'informations**

A) **Régime de gestion des zones inondables**

Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, soumet que le nouveau régime de gestion des zones inondables devrait être déposé par le gouvernement du Québec au cours du printemps 2024. Par ailleurs, la cartographie relative à la plaine inondable est attendue pour la fin de l'année 2024.

B) **Projet éolien Monnoir**

Le directeur général soumet que le projet éolien Monnoir proposé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a été retenu par Hydro Québec. En l'occurrence, la livraison du projet est prévue pour le 1^{er} décembre 2027 à raison de 100MW.

C) **Inventaire des immeubles patrimoniaux - Suivi**

Mme Cynthia Gagnon soumet que le pré-inventaire des immeubles patrimoniaux a été déposé. Compte tenu que le programme de subvention du MCC n'est pas encore connu et que les frais de finalisation de l'inventaire sont estimés à 300 000\$, les membres du comité administratif suggèrent d'attendre de connaître les paramètres du programme de subvention avant de poursuivre les travaux. Par ailleurs, considérant qu'il s'agit d'un pré-inventaire, les membres ne jugent pas nécessaire de tenir une réunion de travail des membres du conseil préférant attendre la finalisation des travaux.

1.2.5 **Centre des services scolaires - Besoins en espace**

Le directeur général dépose la demande annuelle acheminée par le Centre de services scolaires en ce qui a trait aux besoins en espace. Le tout sera analysé par l'urbaniste de la MRC, il est précisé que les municipalités ont également reçu ces demandes.

2.0 **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

2.1 **Occupation et vitalité des territoires (OVT) en Montérégie - Priorités**

L'urbaniste de la MRC dépose le document transmis au MAMH en ce qui a trait à l'occupation et la vitalité des territoires (OVT) et des priorités pour la Montérégie. Le directeur général soumet qu'au cours du mois de mars, chaque conseil de MRC de la Montérégie et l'agglomération de Longueuil devront entériner une résolution confirmant les priorités retenues.

2.2 **Signature Innovation - Dossier de la municipalité de Lacolle**

M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de la municipalité de Lacolle soumet que certains ajustements du programme Signature Innovation devront être apportés de sorte que la municipalité ne perde pas les investissements envisagés pour son territoire. Il est mentionné que le comité directeur se réunissant le 13 février prochain discutera de l'ensemble du dossier. Par ailleurs, les études réalisées au niveau de la chaîne de valeur ne semblent pas satisfaisantes. Ce sujet sera également traité par les membres du comité directeur du projet Signature Innovation.

2.3 **FRR - Projet GéoMont - Adhésion**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation propose un partenariat pour l'ensemble des MRC de la Montérégie et de l'agglomération de Longueuil en ce qui a trait à certains travaux en géomatique à être réalisée par GéoMont, le tout financé par le Fonds région et ruralité (FRR);

CAPV2024-02-06

CONSIDÉRANT QU'aucune somme d'argent ne sera sollicitée de la part des organismes participants à ce projet au niveau de la MRC et de l'agglomération de Longueuil;

EN CONSÉQUENCE;

2170-02-24 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la participation de la MRC du Haut-Richelieu à l'entente sectorielle proposée par la MAMH en ce qui a trait à la réalisation de travaux en géomatique par GéoMont;

D'AUTORISER Mme Andrée Bouchard, préfète ou en son absence, M. Réal Ryan, préfet suppléant et le directeur général ou en son absence la directrice générale à signer l'entente sectorielle à intervenir le tout sans contribution financière.

ADOPTÉE

2.4 **Poste d'agent en développement culturel et aux communications - Suivi**

Le directeur général soumet que quatorze candidatures ont été déposées dans le cadre de l'appel de candidatures. Les membres du comité administratif suggèrent que Mme Danielle Charbonneau fasse partie du comité de sélection avec l'urbaniste de la MRC du Haut-Richelieu et le directeur général.

EN CONSÉQUENCE;

2171-02-24 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER Mme Danielle Charbonneau, représentante de la MRC du Haut-Richelieu pour le dossier de la culture, afin de siéger au sein du comité de sélection des candidatures au poste d'agent en développement culturel et aux communications;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

3.0 **FONCTIONNEMENT**

3.1 **Finances**

3.1.1 **Comptes - Factures**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 14 février prochain.

3.1.2 **Politique de gestion des cadres - Modification**

CONSIDÉRANT QUE les cadres de la MRC du Haut-Richelieu peuvent cumuler un maximum annuel de 70 heures ouvrable pour les travaux réalisés en soirée et les fins de semaine;

CONSIDÉRANT QUE le mois de janvier est propice à la reprise de ce temps;

CONSIDÉRANT QUE la politique de gestion des cadres prévoit qu'au 6 janvier de chaque année, toute banque de temps cumulé non utilisée est radiée;

EN CONSÉQUENCE;

CAPV2024-02-06

2172-02-24

Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la modification de la Politique de gestion des cadres de la MRC du Haut-Richelieu de sorte que l'utilisation du temps accumulé soit permise jusqu'au 31 janvier de chaque année.

ADOPTÉE

3.1.3 **Gala Agristars - 11^e édition - Révision de commandite**

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif a entériné le 7 décembre 2023 une résolution visant à autoriser un montant de 1 000\$ à titre de commanditaire conjoint avec la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu dans le cadre de la 11^e édition du Gala Agristars organisé par la fédération de L'UPA;

CONSIDÉRANT QUE cette commandite doit être haussée;

EN CONSÉQUENCE;

2173-02-24

Sur proposition du conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente fasse partie de l'intégrante;

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu modifie la résolution 2162-12-23 entérinée le 7 décembre 2023 de sorte à ce que la commandite de la MRC du Haut-Richelieu et de ville de Saint-Jean-sur-Richelieu dans le cadre de la onzième édition du Gala Agristars qui se déroulera le 8 avril 2024 se chiffre à 2 500\$;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

3.1.4 **Abolition du poste de secrétaire (finances) / technicienne inspectrice.**

CONSIDÉRANT QU'en date du 7 décembre 2023, le poste de secrétaire (finances) / technicienne inspectrice a été créé par la résolution 2164-12-23;

CONSIDÉRANT QUE la ressource attirée à ce poste n'est plus à l'emploi de la MRC du Haut-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE;

2174-02-24

Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif procède à l'abolition de poste de secrétaire (finances) / technicienne inspectrice avec effet rétroactif au 22 janvier 2024.

ADOPTÉE

3.2 **Divers**

3.2.1 **Demande d'appui**

A) **Couverture cellulaire et modernisation du système 911**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches afin que le gouvernement du Québec reconnaisse qu'il est crucial de moderniser la couverture cellulaire de façon équitable et de même que pour le système 911. En tenant compte de la qualité de la couverture cellulaire dans chaque région.

B) **Réforme de la collecte sélective - Coûts**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à ce que le gouvernement du Québec hausse les compensations prévues à l'entente cadre à intervenir avec Éco Entreprises Québec et qu'il soit mis en place un programme de financement qui couvre l'ensemble des coûts d'analyse et de mise en place des nouveaux modèles de collecte regroupés.

C) **Programme d'aide à la voirie locale - Application**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à ce que le ministère des Transports et des Mobilité durable redonne aux municipalités leur autonomie dans le choix des investissements à réaliser sur leurs réseaux routiers de niveaux 1 et 2.

D) **Amélioration du régime minier**

Les membres du comité administratif réfèrent aux MRC concernées par le régime minier le soin de se prononcer relativement à tout appui à donner de nouvelles dispositions du régime minier.

E) **Amendes maximales autorisées concernant l'abattage illégal d'arbres**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu afin que le gouvernement du Québec modifie la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de sorte à hausser les montant maximaux des amendes pour l'abattage d'arbres illégal le tout afin de refléter la réelle valeur environnementale des arbres.

F) **Protection des renseignements personnels - Modernisation de la Loi**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la MRC d'Abitibi afin que le gouvernement du Québec tienne compte des réalités municipales pour la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, notamment en ce qui a trait à l'utilisation des ressources municipales pour l'atteinte des objectifs de cette loi.

G) **Radars photo dans les municipalités**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la MRC de Matawinie et de la ville de Saint-Pie afin d'augmenter les radars photos dans les municipalités.

3.2.2. **Politique d'égalité de la MRC du Haut-Richelieu - Révision**

Les membres du comité administratif suggèrent que la direction générale soumette un projet de révision de la politique d'égalité de la MRC du Haut-Richelieu laquelle est venue à échéance le 31 décembre 2023. Le tout sera déposé au cours des prochains mois.

4.0 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

4.1 **Entente relative à la fourniture de services de police de la Sûreté du Québec - Suivi du dossier**

Le directeur général soumet que plusieurs dispositions du projet d'entente relative à la fourniture de services de polices par la Sûreté du Québec ne peuvent être respectés vu la juridiction absente de la MRC du Haut-Richelieu en certains domaines. Également, d'autres aspects devraient être intégrés à ladite entente tels que l'existence du poste auxiliaire. Les membres du comité administratif suggèrent de discuter de l'ensemble des modifications à apporter au document lors de la prochaine réunion du comité de sécurité publique qui se tiendra à la fin du mois de février. Par ailleurs, il est mentionné que des échanges sont intervenus avec le responsable du poste de Lacolle qui a pris note des modifications sollicitées. Ces dernières devront être transmises au ministère de la Sécurité publique. À suivre.

5.0 **COURS D'EAU**

5.1 **Ruisseau des Écossais - Sainte-Brigide-d'Iberville et MRC Brome-Missisquoi - Suivi**

M. Yannick Beauchamp, coordonnateur des cours d'eau soumet que la MRC de Brome-Missisquoi a refusé d'intervenir relativement aux travaux sollicités par quelques agriculteurs situés sur le territoire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville. Dans l'ensemble, 5% du bassin du Ruisseau des Écossais est situé sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu. Compte tenu de la responsabilité de la MRC du Haut-Richelieu en matière du bon écoulement de l'eau et que les travaux doivent se réaliser en majeure partie sur les territoires de la MRC de Brome-Missisquoi et au sein de la base militaire de Farnham, des démarches seront faites auprès de la direction générale de la MRC de Brome-Missisquoi. Des vérifications seront également faites pour estimer le coût d'une expertise externe démontrant que les travaux sont justifiés. Ces frais pourraient être assumés conjointement par la MRC du Haut-Richelieu et la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville. À suivre.

5.2 **Règlement 449 - Nomination pour la municipalité de Mont-Saint-Grégoire**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant la nomination de Mme Amélie Séguin à titre de personne désignée pour exercer les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales et l'application du règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, particulièrement au sein de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

5.3 **Ruisseau Hazen, branche 1**

A) **Perte de récolte - Dédommagements**

2175-02-24 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan, Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif autorise le versement de dédommagement pour pertes de récoltes causées par les travaux correctifs à savoir : (Ferme L&G Normandin S.E.N.C. - lot 4 158 752 : 448,46\$; 9308-7260 Québec Inc. - lot 4 158 757 : 12,81\$; Serge-Louis Bessette - lot 4 158 758 : 152,22\$, Ferme Danlais S.E.N.C. - lot 4 158 756 maximum 600\$ pour la perte de blé d'automne/superficie approx.0,23 hectare).

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

CAPV2024-02-06

B) **Municipalité Mont-Saint-Grégoire - Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Entérinement de factures et autorisation à répartir : (Tetra Tech QI inc. 11 924,08\$; Excavation JRD 56 081,84\$; Tetra Tech QI inc. 5 860,50\$; Tetra Tech QI inc. (48,96\$); Excavation JRD 22 295,96\$; Excavation JRD 9 761,39\$; Ferme L & G Normandin SENC 448.46\$; 9308-7260 Québec inc. 12,81\$; Serge-Louis Bessette 152,22\$; MRC du Haut-Richelieu : Frais de piquetage 146,92\$; Frais d'administration 5 097,85\$ pour un total de 111 733,07\$).

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

5.4 **Décharge des Vingt, branche 21 - Municipalités de Sainte-Anne-de-Sabrevois et Henryville - Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Entérinement de factures et autorisation à répartir (Purolator 2,88\$; MELCCFP 108,00\$; Groupe PleineTerre inc. 3 623,14\$; Sanivac 1 709,36\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 7 364,15\$; Lucien Méthé honoraires 90,00\$; Groupe PleineTerre inc. 3 771,18\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 1 891,34\$ MRC Haut-Richelieu : frais de poste 1,84\$; frais de piquetage 22,79\$ frais d'administration 1 994,12\$ pour un total de 20 578,80\$).

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

6.0 **VARIA**

7.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

8.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2176-02-24 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron, Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 6 février 2024.

ADOPTÉE

Mme Andrée Bouchard,
Préfète

Me Joane Saulnier,
Directeur général et greffier-trésorier